

REVISION 04

PROTOCOLE DE SECURITE

DATE : 07/09/2021

I. Informations générales

1. Informations sur les entreprises

	E.A.: Entreprise d'Accueil	E.T.: Entreprise de Transport
Raison sociale	SEA-INVEST	Ets Guérandeau Fines
Adresse	1 rue Richelieu 33530 BASSENS	Changblanc 16370 Cheves Richemont
Nom du responsable	Mme MAMBRUN Mariannick	CHAUVIRE CR DRIM Gary
Fonction	Responsable QHSE	DG
Tel	05 57 77 49 71	054583244
Mail	mariannick.mambrun@sea-invest.fr	gary.chauvire@gueandean.com
Personne à prévenir en cas d'urgence	Mariannick Mambrun Responsable QHSE 05 57 77 49 67	Exploitation 0545832445
Horaires d'accueil de l'EA: TAA TE Gomme	8h00-12h00 et 14h00-18h00 8h00-12h00 et 14h00-16h30 7h00-12h00 et 13h00-16h00	7h / 20h / / /

2. Informations sur l'opération

Opération ponctuelle : Date de l'opération : Durée de l'opération : Opérations revêtant un caractère répétitif :

ART R.4515-3 du Code du travail : "On entend par opérations de chargement ou de déchargement à caractère répétitif, celles qui portent sur des produits ou substances de même nature, sont accomplies sur les mêmes emplacements, selon le même mode opératoire, et mettent en œuvre les mêmes types de véhicules et de matériels de manutention."

ART R.4515-9 du Code du travail : "Les opérations de chargement ou de déchargement impliquant les mêmes entreprises et revêtant un caractère répétitif font l'objet d'un seul protocole de sécurité établi préalablement à la première opération."

Ce protocole de sécurité reste applicable aussi longtemps que les employeurs intéressés considèrent que les conditions de déroulement des opérations n'ont subi aucune modification significative, dans l'un quelconque de leurs éléments constitutifs."

Nature de l'opération :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Chargement | <input checked="" type="checkbox"/> Brouettage |
| <input checked="" type="checkbox"/> Déchargement | <input type="checkbox"/> Pesage |

Lieux de l'opération :

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Terminal Agro-alimentaire | <input checked="" type="checkbox"/> Terminal Engrais |
| <input checked="" type="checkbox"/> Terminal Minéralier | <input type="checkbox"/> Terminal Container |
| <input type="checkbox"/> Terminal Bellerive | Autre : |
| <input type="checkbox"/> Terminal BD | |

Nature de la marchandise

CLINISER

DIVERS

Condition de transport de la marchandise		
<input checked="" type="checkbox"/> Vrac	et/ou	<input type="checkbox"/> Conditionné
<input type="checkbox"/> transport de matières dangereuses		
Précautions particulières liées à la nature du produit transporté		
<h2 style="color: red;">Bâchage systématique pour le vrac</h2> <h2 style="color: red;">Sanglage pour le conditionné</h2>		

3. Matériels utilisés

Matériels utilisés par l'E.A. (chariots élévateurs, chargeuses sur roues ...)		
Chariots élévateur, chargeuse		
Véhicules et matériels utilisés par l'E.T.		
Caractéristiques :	<input checked="" type="checkbox"/> Véhicule lourd	<input type="checkbox"/> Véhicule léger
	<input type="checkbox"/> Autre :	
Aménagement ou type :		
<input type="checkbox"/> Bâché	<input type="checkbox"/> Frigorifique	<input type="checkbox"/> Citerne :
<input type="checkbox"/> Plateau sans hayon	<input checked="" type="checkbox"/> Benne	<input type="checkbox"/> Autre :
Les véhicules et le matériel de l'ET doivent être conformes à la réglementation existante, adaptés à la nature des opérations et en bon état.		

4. Mesures prises lorsque l'opération est exécutée :

De nuit	Aucune opération de chargement/déchargement sauf exception
Dans un lieu isolé	Aucune opération de chargement/déchargement sauf exception
A un moment où l'activité de l'EA est interrompue	Aucune opération de chargement/déchargement sauf exception

II. Consignes

1. Consignes générales

Consignes aux chauffeurs pour leur accueil
<ul style="list-style-type: none"> • se présenter au bureau d'accueil • donner les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▶ nature du produit chargé / déchargé

- ▶ nom du client
- prendre le bon de déchargement donné par le bureau d'accueil
- remettre ce bon au manutentionnaire ou cariste avant l'opération

L'opération terminée :

- se présenter au bureau d'accueil
- prendre le bon de livraison et les documents nécessaires donnés par l'accueil

Consignes générales de circulation et de sécurité

Cf annexe 1

2. Consignes liées aux opérations

Consignes générales pour les opérations

Cf annexe 2

Consignes particulières pour les opérations

Port des EPI : casque ou casquette, gilet haute visibilité, chaussures de sécurité

**Interdiction de fumer sur les sites,
Pour éviter tout accident, attendre dans la cabine du camion**

3. Protections individuelles

Protections individuelles et tenue vestimentaire

Le chef de l'ET met à disposition de ses employés les EPI appropriés : **chaussures de sécurité** (antistatiques si travail en zone ATEX), **gants de protection** adaptés à l'usage qui en sera fait et **gilet fluorescent**. Le port du **casque de sécurité** est obligatoire lors de l'accès au magasin de stockage et pour tout déplacement piétonnier sur le port. D'autres types d'EPI peuvent être préconisés selon les zones de travail dans lesquelles se trouvent l'individu.

Ces équipements doivent être conformes à la réglementation en vigueur, maintenus en bon état de fonctionnement et dans un état hygiénique satisfaisant.

Les vêtements de travail doivent être adaptés, non flottants et couvrir le corps.

4. Organisation des secours

Organisation des secours

Cf annexe 3

II. Accords des entreprises

L'E.T. reconnaît avoir pris connaissance des consignes générales et particulières de sécurité annexées au présent document et les valide :

	Entreprise d'Accueil	Entreprise de Transport
Date	23/02/21	8/9/21
Nom	Mariannick MAMBRUN	Chauvenc L. Dur
Signature		GARANDEAU FRERES SAS au capital de 1 313 940€ Siège Social : Champblanc 10370 CHERVES-RICHEMONT Siret : 775 563 273 00017 APE : 4673A Tél : 05 45.83.24 11

Les chefs des E.T. s'engagent à donner à leur personnel les instructions définies dans le protocole de sécurité.

Les chauffeurs disposent d'une copie du PdS et de ses annexes à bord du véhicule, dans la mesure du possible ou peut leur être transmis dans les meilleurs délais.

Le présent protocole reste en vigueur tant que les conditions des opérations décrites ne sont pas modifiées de manière significative.

Il est applicable à compter de sa date d'établissement.

(Faint, illegible text from the reverse side of the page is visible through the paper)

Date	Nom	Signature
2014/01/15	M. M. M.	
2014/01/15	M. M. M.	
2014/01/15	M. M. M.	

MM TC